

Nouvelles sahraouies

N° 199 | juillet 2026

paraît 4 fois par an – ISSN 1016-7730



Photo SP

S O M M A I R E

Brèves 2-5

Communiqué de presse 6-7

Human Rights Watch 8

Voyage dans les camps 9-10

Délégation parlementaire
sahraouie en Suisse 11-15

Hommage à Jean Ziegler 15

Laâyoune 16

Nombreux rappels du Droit International

COMITE SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI

Maison des associations

Rue des Savoises 15 – Boîte 58, 1205 Genève

Email : contact@comitesuisse-sahraouis.org

CCP 12 - 6818 -7

BRÈVES

Communiqué de presse Berne, 11 mai 2026

La Fondation Somazzi a décerné son prix 2026 à Asria Mohamed Taleb, en reconnaissance de son engagement remarquable en faveur de l'autonomisation des femmes et de son travail de longue date contre la discrimination et les inégalités structurelles. Attribué chaque année par le

Conseil de fondation, ce prix honore des femmes ou des organisations féminines dont les actions reflètent les valeurs et la mission de la Fondation. Il est important de souligner que cette distinction ne s'accompagne pas d'un financement de projets ni de subventions financières. La cérémonie publique de remise du prix s'est tenue le lundi 11 mai 2026 à

18 heures au Kulturpunkt à Berne. Le discours d'éloge a été prononcé par Sibel Arslan, membre du Conseil national suisse et de la Commission des affaires étrangères.

Artiste, journaliste et défenseuse des droits humains sahraouis, Asria Mohamed Taleb inscrit son travail dans une réflexion profonde sur l'identité, la résistance et l'exil. Née et élevée dans les camps de réfugiés sahraouis situés dans le désert algérien, elle utilise l'art comme un outil de préservation de la culture sahraouie et comme moyen d'expression politique.

Elle est également la curatrice de Jaimitna, un projet artistique participatif qui met en lumière l'histoire et la culture sahraouies tout en amplifiant la voix des femmes. À travers ses initiatives, elle contribue à transmettre la mémoire collective et à renforcer la visibilité du peuple sahraoui sur la scène internationale.

Depuis des décennies, Asria Mohamed Taleb défend les droits du peuple sahraoui et dénonce les discriminations subies notamment par les femmes dans les territoires du Sahara occidental sous contrôle marocain. Vivant aujourd'hui en exil en Norvège, elle se produit aussi comme humoriste de stand-up, utilisant l'humour comme un moyen puissant pour aborder les réalités politiques et sociales. Cette reconnaissance



Photo Fondation Somazzi



Photo SP

internationale met en lumière non seulement le parcours exceptionnel d'Asria Mohamed Taleb, mais également la lutte continue du peuple sahraoui pour ses droits fondamentaux, sa dignité et son autodétermination.

Grande réunion de la diaspora sahraouie en Suisse

Le 13 juin 2026, l'Association Ensemble pour le peuple sahraoui a organisé son assemblée générale annuelle au bord du lac Léman, à la plage de Vidy à Lausanne. Cette rencontre a réuni de nombreux membres de la dias-

pora sahraouie venus de différentes régions de Suisse. L'événement s'est déroulé dans une ambiance fraternelle et engagée, avec la participation de la représentante du Front Polisario en Suisse, ainsi que des représentants de l'Union nationale des travailleurs sahraouis (UNTS) présents à Genève dans le cadre de leurs activités auprès des Nations Unies et du BIT. La délégation sahraouie participant à la 62^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies était également présente. L'assemblée a permis de faire le bilan des activités de l'association et de discuter des

projets à venir pour renforcer la solidarité avec le peuple sahraoui et soutenir son droit à l'autodétermination.

Cette assemblée témoigne du dynamisme de la communauté sahraouie en Suisse et de son engagement constant aux côtés du peuple sahraoui dans sa lutte pacifique pour la liberté, la justice et le respect de ses droits fondamentaux.

Manifestation pour les prisonniers politiques sahraouis

Le Maroc détient toujours de nombreux prisonniers politiques issus de la population sahraouie. Entre autres, depuis

maintenant 15 ans, les prisonniers sahraouis de Gdeim Izik crouissent dans les prisons marocaines.

Rappelons la mauvaise farce de leur procès lors duquel les autorités marocaines n'ont même pas été capables de citer les noms des policiers soi-disant assassinés par les manifestants ; rappelons la gravité extrême du jugement : plus de 25 ans de prison pour certains, dans les conditions d'enfermement inhumaines qui ont cours dans les prisons marocaines.

Pour protester et obtenir une prompte libération, la diaspora sahraouie européenne avait rendez-vous devant l'ONU, à la place des Nations, le 19 juin dernier : 150 personnes venant de France, d'Espagne, d'Allemagne, ... avaient fait le déplacement : discours, slogans, youyous, musique... C'était une belle journée de rencontres multiculturelles malgré le lourd sujet.

Journée internationale des réfugiés : 50 ans de solidarité de la Suisse avec le peuple sahraoui

Le samedi 20 juin 2026, à Planles-Ouates (GE), s'est tenue une journée commémorative marquant à la fois la Journée internationale des réfugiés et les 50 ans de solidarité de la Suisse avec le peuple sahraoui. Organisée par l'Association EPPS (Ensemble pour le Peuple Sahraoui) en partenariat avec le Trifecta Institute for Innovation Peace and Development et le comité suisse de soutien au peuple Sahraoui, cette manifestation s'est déroulée sous le thème « La dignité nous unit », soulignant l'importance de la solidarité, de la dignité et de l'espoir pour les Sahraouis et les réfugiés du monde entier. La journée a débuté à midi par l'accueil des participants, suivi d'un dîner convivial autour d'un couscous et de boissons sahraouies, notamment le thé traditionnel. L'après-midi a été

rythmée par la projection du film *Insumisas*, un documentaire poignant sur la résistance des femmes sahraouies face à l'occupation, puis par une table ronde exceptionnelle avec l'activiste sahraouie des droits humains Mme El Ghalia Djimi et Mme Catherine Constantinides d'Afrique du Sud, animée par Mlle Aziza Dah.

Parallèlement, une exposition de photographies intitulée « Étonnantes femmes sahraouies : de la résistance à l'émancipation », réalisée par le professeur Ponce Moisés de l'Université de Rennes, a enrichi cette rencontre.

La journée s'est conclue par un moment chaleureux autour du thé, de la musique et de diverses animations au Restaurant Scolaire la Galette. Cet événement a une nouvelle fois démontré l'engagement durable de la société civile suisse aux côtés du peuple sahraoui, dans un esprit de fraternité et de soutien indéfectible.



Genève, 19 juin 2026.

Photo SP



20 juin 2026, journée de solidarité.

Photo SP

Prisonnier politique, le Sahraoui Naâma Asfari entame une grève de la faim illimitée

Naâma Asfari est détenu arbitrairement depuis 15 ans à la prison de Kénitra, au Maroc, avec 18 camarades sahraouis. Ce groupe est désigné comme « prisonniers de Gdeim Izik », du nom de ce camp monté par des milliers de Sahraouis en 2010 pour protester contre leurs conditions de vie au Sahara Occidental occupé. A six reprises, la libération de ces 19 détenus a été réclamée par le groupe de travail de l'ONU sur les détentions arbitraires. De plus, le Comité contre la torture des Nations unies a dénoncé des « placements à l'isolement, actes de torture et aveux obtenus sous la contrainte ». En vain !

Au Maroc, le simple fait de militer pour un Sahara Occidental libre suffit à être si lourdement puni et, grâce aux grands amis du Royaume, la situation ne change pas, même pour Asfari, l'époux d'une Française !



Comité de rédaction

Keltoum Irbah, Lucia Tramèr, Omeima Abdeslham, Gilles Boss, Elisabeth Bäschlin, Nadjet Handi,
Christiane Perregaux, Françoise Buchet

Mise en pages : Thierry Solignac, Impression Bailod Imprimeurs S.A Bevaix



COMMUNIQUÉ – PARIS, NAPLES, EL AAIUN, LE 26 MAI 2026

SAHARA OCCIDENTAL :

LE MAROC A EU RECOURS À LA TORTURE CONTRE DES PRISONNIERS SAHRAOUI DE GDEIM IZIK SELON L'ONU

En novembre 2010, alors que l'armée marocaine forçait l'évacuation du camp de protestation sahraoui de Gdeim Izik, des affrontements éclatent avec des manifestants sahraouis. A la suite de ces événements, de nombreux militants ont été arrêtés, jugés et condamnés à de lourdes peines, dans un premier temps par un tribunal militaire marocain. Certains d'entre eux demeurent détenus arbitrairement depuis maintenant plus de 15 ans.

À la suite des actes de brutalité dont ont été victimes les militants sahraouis connus sous le nom de « groupe Gdeim Izik », à commencer par leur enlèvement puis leur torture dans les centres d'interrogatoire de la gendarmerie et de l'armée marocaines, ainsi qu'au sein des prisons de Salé 2 et 1, des plaintes ont été déposées et ont donné lieu à 6 décisions de condamnation du Maroc pour faits de torture.

Quatre nouvelles plaintes ont été déposées en juin et novembre 2022 par une équipe

composée d'avocats et d'organisations de défense des droits humains du Sahara occidental, de France, d'Italie et de Suisse, pour dénoncer toutes les formes de torture et de mauvais traitements dont ils ont été victimes, ainsi que le non-respect par le Maroc du droit international et des droits de l'homme.

Après avoir examiné les plaintes et les informations fournies au cours de ces années, le Comité contre la torture a confirmé, dans ses décisions concernant respectivement **Hassan DAH**, **Ahmed SBAÏ**, **Mohamed Lamine HADDI** et **Sidi Ahmed LEMJIYED**, que le Maroc a recouru à la torture pour extorquer des aveux qui ont conduit à la condamnation de ces détenus, et qu'il n'y a eu aucune enquête impartiale sur les mauvais traitements et les tortures physiques qu'ils ont subis. Les prisonniers et leurs familles, La Ligue pour la protection des Prisonniers Politiques Sahraouis dans les prisons marocaines et tous les avocat(e)s/organisations saluent les récentes décisions du Comité des Nations

unies contre la torture relatives aux affaires de Gdeim Izik et prennent acte avec une profonde gravité des constatations émises par celui-ci.

À travers ces décisions, le Comité confirme, pour la dixième fois dans des affaires similaires, l'existence d'un schéma récurrent caractérisé par des arrestations arbitraires, des actes de torture, des mauvais traitements, des placements à l'isolement, ainsi que l'utilisation d'aveux obtenus sous la contrainte dans des procédures judiciaires ayant conduit à de lourdes condamnations de détenus politiques sahraouis.

Ces constatations revêtent une importance juridique majeure. Elles consacrent officiellement la violation par l'État Marocain de plusieurs dispositions fondamentales de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, notamment :

- l'interdiction absolue de la torture ;

- l'obligation de mener des enquêtes rapides, impartiales et efficace ;
- l'interdiction d'utiliser des preuves obtenues sous la torture ;
- le droit des détenus à une défense effective et à des garanties judiciaires fondamentales ;
- le droit des victimes à réparation et à réhabilitation.

Le Comité souligne avec une particulière sévérité l'absence persistante d'enquêtes conformes au Protocole d'Istanbul, malgré la répétition des allégations de torture et la présence de signes physiques manifestes. Cette défaillance institutionnelle, désormais qualifiée de «problème structurel», engage directement la responsabilité internationale du Maroc.

Sur le plan juridique, ces décisions affaiblissent profondément la crédibilité des procédures ayant conduit aux condamnations prononcées dans les affaires de Gdeim Izik. Lorsqu'une juridiction fonde une condamnation sur des procès-verbaux contestés, signés sous la torture ou sans garanties procédurales élémentaires, c'est l'ensemble de l'édifice judiciaire qui se trouve remis en cause.

Le recours initial à une juridiction militaire pour juger des civils constitue, à cet égard, un précédent particulièrement pré-

occupant au regard des standards internationaux relatifs au droit à un procès équitable.

Sur le plan politique, ces décisions interviennent dans un contexte marqué par une surveillance internationale croissante de la situation des droits humains au Sahara occidental. Elles mettent en lumière la contradiction persistante entre les engagements internationaux du Maroc et les pratiques dénoncées par les mécanismes conventionnels des Nations unies.

La répétition des condamnations du Maroc devant les organes internationaux ne peut plus être présentée comme une succession d'incidents isolés. Elle révèle une crise structurelle de gouvernance judiciaire et sécuritaire dans le traitement des dossiers liés aux militants sahraouis et aux revendications politiques au Sahara occidental.

Norme de *jus cogens*, l'interdiction de la torture constitue en droit international une norme impérative à laquelle aucun État ne peut déroger. Dans ces nouvelles décisions, le Comité rappelle avec fermeté que l'interdiction de la torture est absolue.

Toute violation de cette interdiction engage une responsabilité internationale directe et appelle des mesures immédiates de réparation et de non-répétition.

En conséquence, nous appelons :

- à l'ouverture immédiate d'enquêtes indépendantes et impartiales sur les actes de torture dénoncés ;
- à l'annulation des condamnations prononcées sur la base d'aveux contestés, et la libération immédiate de tous les membres du groupe Gdeim Izik ;
- au respect intégral des garanties d'un procès équitable ;
- à l'accès effectif des détenus à leurs avocats, médecins et familles ;
- à la mise en conformité des pratiques judiciaires et sécuritaires avec les obligations internationales du Royaume du Maroc.

Enfin, nous considérons que ces décisions constituent un tournant juridique et politique majeur dans le traitement international des affaires de Gdeim Izik. Elles confirment que la lutte contre l'impunité et la protection des droits fondamentaux demeurent au cœur des exigences du droit international contemporain.

La ligue pour la protection des prisonniers politiques sahraouis

**Les Avocats France WEYL,
Joseph BRÉHAM
et Francesca DORIA**

**Les organisations
l'AARASD, ACAT-France**

SAHARA OCCIDENTAL: LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DES SAHRAOUI MENACÉ

Une récente résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies suscite de vives inquiétudes quant à l'avenir du peuple sahraoui et à son droit fondamental à l'autodétermination. Selon l'organisation Human Rights Watch, le nouveau cadre de négociations risque de compromettre ce droit reconnu par le droit international.

Adoptée le 31 octobre 2025, la résolution 2797 soutient principalement la proposition marocaine d'autonomie pour le Sahara occidental. Cependant, cette proposition exclut toute option d'indépendance, ne prévoit pas de réparations pour les préjudices subis et ne définit pas clairement qui peut exercer le droit à l'autodétermination. Pour de nombreux observateurs, cela constitue un recul majeur après des décennies d'efforts internationaux.

Le conflit remonte à 1975, lorsque le Maroc a pris le contrôle de la majeure partie du territoire après le départ de l'Espagne. Depuis, le mouvement indépendantiste sahraoui, le Front Polisario, revendique la tenue d'un référendum permettant au peuple sahraoui de choisir librement son avenir. Bien qu'un cessez-le-feu ait été instauré en 1991 sous l'égide de l'ONU, le référendum promis n'a jamais eu lieu.



Photo SP

Aujourd'hui, plus de 170 000 réfugiés sahraouis vivent dans des camps en Algérie, notamment près de Tindouf, dans des conditions difficiles. Par ailleurs, des organisations de défense des droits humains dénoncent des restrictions à la liberté d'expression et des répressions visant les militants sahraouis dans les territoires occupés.

Le droit à l'autodétermination est pourtant clairement établi par le droit international et confirmé par la Cour internationale de Justice dès 1975. Il inclut la possibilité pour un peuple de choisir entre indépendance, autonomie ou intégration, à condition que ce choix reflète sa volonté libre et authentique.

Face à cette situation, Human Rights Watch appelle la communauté internationale à garantir un processus juste, incluant toutes les options et respectant pleinement les droits du peuple sahraoui. Après près de 50 ans de conflit et d'occupation, la question du Sahara occidental reste l'un des derniers processus de décolonisation inachevés en Afrique.

Mars 2026
Human Rights Watch

QUELLE PLACE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CINÉMA ET DU THÉÂTRE DANS LES CAMPS DES RÉFUGIÉS SAHRAOIS ?

Dans l'actuel contexte géopolitique où certains états continuent de souscrire des accords économiques avec le Royaume du Maroc, ouvrent des représentations sur le territoire illégalement et militairement annexé par le Maroc, soutiennent le plan d'autonomie marocain, commettent ainsi des actes contraires au droit international et se rendant complices de l'occupation condamnée dans d'innombrables résolutions de l'ONU, le Comité Suisse de soutien au peuple sahraoui et l'ADER/ S ont estimé nécessaire de réaffirmer notre solidarité avec le Peuple sahraoui vivant dans les camps à Tindouf et de poursuivre les projets en cours, ainsi que de discuter de nouvelles collaborations.

Une délégation est ainsi partie fin avril dernier pour se rendre dans les camps en Algérie, notamment pour affiner la collaboration dans le domaine culturel et développer celle dans le domaine de la construction bioclimatique.

La première partie du séjour a été consacrée à nos projets de collaboration culturelle.

Depuis 2019, nous collaborons avec le Festival des droits humains de Lugano qui offre un espace de parole au Peuple sahraoui en Suisse italienne ;

cette année la co-directrice du Festival, Margherita Cascio, a voulu visiter les camps, se rendre à l'école de cinéma, Escuela de Formación en Audiovisual Abidin Kaid Saleh (<https://festivalsahara.org/en/escuela-audiovisual>) et assister au FiSahara pour connaître de plus près cette réalité cinématographique assez unique. Voici ce qu'elle nous dit à ce propos :

« Après plusieurs expériences de collaboration entre le Film Festival Diritti Umani Lugano et les Comités Suisses de Soutien au Peuple Sahraoui, l'école de cinéma EFA/AKS de Boujdour et les cinéastes Sahraouis, il était très important pour moi, en tant que personne et en tant qu'organisatrice d'un festival de cinéma qui cherche à placer les droits humains au cœur de la réflexion, de pouvoir me rendre dans les camps et de constater une fois de plus à quel point la culture et le cinéma peuvent être une véritable occasion d'émancipation et un outil de résistance, même dans les situations les plus difficiles. Le festival FiSahara a le mérite de faire converger dans les camps les histoires et les combats des peuples qui luttent pour leur survie, tout en brisant l'isolement des camps pour faire entendre la cause sahraouie au monde. Parallèlement, l'école de cinéma AKS, le ministère de la culture et tous les acteurs cultu-

rels Sahraouis accomplissent un travail infatigable de transmission et de diffusion de leur culture. Je suis très reconnaissante à l'Ader/s, aux Comités Suisses et à toutes les personnes que j'ai rencontrées au cours de ce voyage pour leur accueil et pour m'avoir donné la possibilité de réfléchir ensemble au travail qu'il nous reste à accomplir, chacun là où il se trouve, pour la reconnaissance de tous les peuples en lutte. »

Peut-être ne le savez-vous pas, mais dans les camps il y a également une équipe de théâtre qui organisera au mois d'octobre de cette année, un important festival de théâtre à ciel ouvert dans le camp de Boujdour. Ma fille Luna, actrice du théâtre physique, a rencontré l'équipe sahraouie et échangé sur la possibilité de construire ensemble un spectacle ou d'organiser bientôt un atelier de partage de pratiques théâtrales dans les camps.

« La culture est une arme pacifique qui peut contribuer à la lutte, de manière pacifique », tient à souligner le Ministre de la Culture, rencontré dans le camp de Rabouni. Dans le domaine du théâtre et du cinéma, nous dit-il « les Sahraouis sont fragiles et peu actifs ; beaucoup de personnes formées sont parties à l'étranger ». Aujourd'hui

tout de même, il y a dans les camps des jeunes qui sont de bonne volonté et il faudrait pouvoir les soutenir.

L'espace de travail est l'école EFA à Boujdour, mais elle nécessiterait une réhabilitation. Où trouver les fonds? La formation, sur place et à l'étranger, des professeurs sahraouis est également fondamentale, mais elle demande des financements réguliers.

Avec deux collaborateurs externes à l'ADER/S, un architecte genevois de l'association Architecture Sans Frontières/Ct Vaud (ASF) et un médecin-pédiatre de Lausanne, j'ai rencontré, dans ma deuxième partie du séjour, plusieurs ministères, notamment le Ministère de l'Education.

Nous sommes accueillis par toute son équipe: M. Mustafa Moh. Fadel, secrétaire général du ministère, M. Brahim Moh Fadel, directeur de la logistique, M. Moïtar Laraban, directeur de la coopération du ministère.

Le Ministre nous expose les besoins actuels, concernant les bâtiments scolaires :

Il y a des bâtiments qui nécessitent une réhabilitation et il y a des nécessités pour des constructions nouvelles, notamment dans le domaine de la petite enfance.

« Souvent les enseignants et les élèves doivent beaucoup marcher pour rejoindre l'école », nous dit le Ministre, « et c'est un



Photo SP

problème, notamment en raison des conditions climatiques très difficiles ».

Une autre problématique qui touche certains bâtiments scolaires c'est le manque de réseau électrique : il y a encore des lieux où l'électricité arrive seulement jusqu'au village et pas au bâtiment scolaire.

L'ADER/S est une association de petite taille et, malgré des collaborations solides avec l'ASF et l'association italienne CISP (Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli), ainsi qu'avec les Comités Suisses, elle ne pourra pas s'engager dans des gros projets. L'expérience avec le projet de centre de santé développé en collaboration avec l'association Dra Beituha, le CISP et le Ministère de la Santé Publique a bien montré la complexité de certains projets de grosse taille.

Aujourd'hui, l'ADER/S explore donc d'autres chemins afin de mettre à profit toutes les études et les recherches sur la construction bioclimatique faites au cours des dernières années. Le domaine de l'éducation pourrait être une piste, d'autant plus que le Ministère y relatif semble s'intéresser à ce type de constructions.

L'intention de ADER/S et de ASF est également de proposer des formations/ateliers itinérants dans les camps, afin de permettre aux personnes intéressées à la construction en terre de bénéficier d'une formation sur place.

Lucia Tramèr, le 3 mai 2026

UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DU SAHARA OCCIDENTAL EN VISITE EN SUISSE

C'est à Locarno, ville de la paix, que s'est ouverte la visite d'une délégation du Parlement de la République Arabe Sahraouie Démocratique, gouvernement en exil depuis 50 ans dans le camp de réfugiés sahraoui situé près de la ville de Tindouf en Algérie. La délégation a été invitée par les Comités suisses de Soutien au Peuple Sahraoui et par le Groupe parlementaire d'amitié Suisse-Sahara Occidental.

L'étape de Locarno, organisée en collaboration avec le Festival des droits humains de Lugano, avait au programme la projection d'un documentaire sur la lutte des femmes sahraouies contre la violation des droits de l'homme perpétrée par le Maroc au Sahara Occidental occupé et une table ronde pour débattre du droit à l'autodétermination.

Locarno, ville historiquement importante pour avoir accueilli des personnalités politiques de premier plan à une époque où la volonté de renoncer à la guerre avait permis la reconstruction politique et économique de l'Europe, a été choisie par les organisatrices pour raviver l'« esprit de Locarno », tellement d'actualité, vu la reprise en 2020 du conflit armé entre le Royaume du Maroc et le Front Polisario ainsi que l'aggravation des violations des droits de l'homme par la puissance occupante du territoire sahraoui.

Le maire de Locarno, Nicola Pini, a salué et remercié les organisatrices de l'événement pour avoir choisi Locarno comme lieu d'accueil de la première étape suisse de la visite de la délégation parlementaire sahraouie, rappelant

la signification de « l'esprit de Locarno », un esprit de solidarité né de la conviction que les conflits doivent être résolus sur la base du droit international et par la médiation, ce qui contribue à réaliser la détente entre



Abida Hadia Ali, Ag-Ga Hadi Moh-Salem, Limam Ramdan Lid avec Christine Badertscher et Fabian Molina.

les nations, en renforçant la paix et la sécurité en Europe.

Le 14 juin, journée de la grève féministe, des rapporteurs et des intervenants sont intervenus à la table ronde modérée par la journaliste Anna Bernasconi de RTSI, sur le thème du droit à l'autodétermination, en particulier sur la lutte des femmes sahraouies.

Après avoir vu le documentaire « INSUMISAS », sorti en 2023, qui témoigne de la brutalité de la répression du régime marocain, Mme Abida Haida Ali, cheffe de la délégation, a raconté les violences physiques et verbales que subissent depuis des décennies les militantes sahraouies. Les manifestantes sont emprisonnées dans les prisons marocaines et sont victimes de violations très graves telles que le harcèlement sexuel, la torture physique et psychologique, la détention arbitraire.

Malheureusement, comme l'a souligné l'avocat Paolo Bernasconi, ces violations se produisent dans des conditions et des lieux difficiles à documenter et donc à dénoncer.

Même dans les procédures de demande d'asile, déposées par des personnes qui doivent fuir leur pays parce qu'elles sont persécutées, ces violations restent lettre morte; les victimes se trouvent confrontées à l'impossibilité de prouver les violations subies parce qu'elles manquent de documents écrits, de photographies ou de témoins. Elles n'obtiennent donc pas l'asile.

La conseillère d'État, Marina Carobbio Guscetti a voulu rappeler, en ce jour de grève féministe, le rôle des femmes du monde entier dans la lutte des peuples pour le droit à l'autodétermination. À la question de la modératrice : quel rôle pourrait avoir la Suisse dans la résolution du conflit en cours entre le Royaume du Maroc et le Front Polisario, Mme Carobbio Guscetti a souhaité un rôle plus actif de notre pays, notamment en exigeant que dans le mandat de la MINURSO – Mission des Nations unies pour l'organisation du référendum au Sahara occidental – que soit intégrée la tâche de surveiller et de faire rapport sur le respect des droits de l'homme par la puissance occupante.

Comme on le sait, il existe d'innombrables résolutions des Nations Unies qui reconnaissent le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Malgré cela, depuis plus de 50 ans, le Sahara occidental n'a pas trouvé de solution politique et le référendum n'a toujours pas eu lieu. La situation juridique, comme l'a indiqué la co-présidente du Comité suisse romand de soutien au peuple sahraoui, Lucia Tramèr, est très claire, à la différence de la situation politique qui demeure dans une impasse en raison du manque de volonté du Maroc et de ses alliés d'engager des négociations sérieuses conduisant à l'exercice du droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux résolutions des Nations unies et au droit international. La pré-

sence d'importantes ressources naturelles telles que les phosphates, la pêche, le sable, le sel et divers minéraux sur le territoire du Sahara occidental, ainsi que leur exploitation illégale par le Royaume du Maroc, contribuent à prolonger le conflit.

Après avoir quitté le Tessin, la délégation est arrivée à Berne, accueillie par le Comité suisse-allemand où elle a rencontré de hauts fonctionnaires du Département des affaires étrangères. Au sein de la section coopération et développement, la délégation a demandé à jouer un rôle actif en ce qui concerne le respect des droits de l'homme dans les territoires occupés, d'intervenir pour obtenir la libération des prisonniers politiques sahraouis emprisonnés, de promouvoir l'élargissement du mandat de la MINURSO (surveillance des droits de l'homme); ainsi que la fin des meurtres de civils perpétrés par les drones par l'armée marocaine le long du mur qui sépare le territoire du Sahara occidental.

Le souhait exprimé par la délégation sahraouie est que la Suisse continue de soutenir le droit international et le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Locarno, juin 2026

Lucia Tramèr
Coprésidente
du Comité Suisse Romand



Comité suisse de soutien
au peuple sahraoui
contact@comitesuisse-sahraouis.org



VI INVITANO ALL'EVENTO

IL DIRITTO ALL'AUTODETERMINAZIONE

La lotta delle donne Saharaui

Domenica 14 giugno 2026

Ore 16:30 presso il Conservatorio Internazionale
delle Scienze Audiovisive (CISA),

Via Conturbio 1, Locarno

Saluti di FFDUL e visione del documentario

INSUMISAS [2023, 26']

di Laura Daudén, Miguel Ángel Herrera

Tavola rotonda

con la partecipazione di: **Abida Haida**, parlamentare sahraoui
Marina Carobbio Guscetti, Consigliera di Stato
Samantha Bourgoïn, membro della direzione Verdi Svizzera,
parlamentare cantonale ticinese, **Paolo Bernasconi**, Dr.Iur.h.c.,
già membro del CICR, **Lucia Tramèr**, co-presidente Comitato
Svizzero di Sostegno al popolo Saharaui
Modera l'evento: **Anna Bernasconi**, giornalista RSI

Un rinfresco sarà offerto a conclusione dell'incontro

FORUM SUR LE SAHARA OCCIDENTAL, BERNE « LE RÉGLEMENT DU CONFLIT DANS UN NOUVEAU CONTEXTE POLITIQUE MONDIAL »

Le quatrième Forum sur le Sahara Occidental s'est tenu le 17 juin à la Käfigturm, à Berne, sur le thème « La résolution des conflits dans un nouveau contexte politique mondial. Quel rôle la Suisse peut-elle jouer ? ». Ce forum a une nouvelle fois été organisé par la SUKS en collaboration avec le Groupe parlementaire Suisse – Sahara Occidental. Il s'est déroulé dans le cadre de la visite d'une délégation parlementaire sahraouie, en réponse au voyage effectué en janvier 2025 par cinq conseillers na-

tionaux suisses dans les camps de réfugiés.

Depuis 50 ans, le Maroc occupe le Sahara Occidental – et peut compter pour cela sur le soutien de nombreux États influents. Le droit international garantit certes au peuple sahraoui le droit à l'autodétermination. Cependant, l'ONU n'a jusqu'à présent – et ceci depuis 35 ans ! – pas été capable de faire respecter ce droit des Sahraouis au Sahara Occidental. Au contraire, les principaux acteurs font passer la force avant le droit, sou-

tiennent le Maroc et légitiment ainsi l'occupation illégale du Sahara occidental par le Maroc.

Lors du Forum sur le Sahara Occidental, tous les intervenants ont souligné la primauté du droit sur la force. « Si le droit ne s'applique pas au Sahara Occidental, il ne s'applique pas non plus ici, en Suisse », a déclaré la parlementaire sahraouie Abida Hadia Ali.

Pour **Günter Bächler**, chercheur spécialisé dans les



Photo SP

conflits et la paix, médiateur et ancien ambassadeur, la résolution du conflit du Sahara Occidental nécessite un processus soigneusement élaboré. Et lorsqu'un processus formel au plus haut niveau ne débouche pas sur un résultat positif, il faut chercher le dialogue et instaurer la confiance à un niveau inférieur – parmi des experts issus des universités et de la société civile, des « technocrate » –, afin de pouvoir transformer les relations et déclencher une dynamique de solution de conflit.

Pour **Nadjet Handi**, représentante du Front Polisario auprès de l'ONU à Genève, une chose est claire : il s'agit de la notion fondamentale de « droit » ! Le droit à l'autodétermination n'est pas une concession faite au peuple sahraoui. Il s'agit d'un DROIT ! Et il s'agit d'être

humains. Le conflit a divisé le peuple sahraoui et l'a exclu de sa patrie par un mur (bordé de d'énormes champs de mines). C'est donc la crédibilité du droit international qui est en jeu.

Fabian Molina, conseiller national et coprésident du groupe parlementaire, a souligné que la Suisse ne devait pas créer de faits accomplis contraires au droit international. Le temps ne joue pas en faveur d'une résolution du conflit du Sahara Occidental favorable aux Sahraouis.

Il est donc d'autant plus important que la Suisse saisisse l'occasion offerte par les pourparlers en cours entre les parties au conflit en proposant activement ses bons offices et en renforçant autant que possible son engagement humanitaire.

Abida Hadia Ali, responsable de la délégation parlementaire sahraouie, a souligné que les Sahraouis comptent sur la Suisse en tant qu'État de droit et pionnière en matière de droit et de justice.

Manuel Fluri-Wahlen

La délégation sahraouie s'est ensuite rendue à Genève où la représentante du Front Polisario, Nadjat Handi les a accueillis et leur a donné la possibilité de se rendre à la 62^e session du Conseil des Droits humains avant de quitter la Suisse.

HOMMAGE À JEAN ZIEGLER

Le 10 juin dernier, nous apprenions avec émotion le décès de Jean Ziegler !
C'est un ami que le Comité suisse de soutien au peuple sahraoui a perdu.

Jean a passé toute sa vie à se battre contre les injustices et pour la libération des peuples opprimés dont le peuple sahraoui.

Il s'est rendu dans les camps de réfugiés sahraouis, il a partagé leur espoir légitime d'indépendance qu'il a su relayer plus loin. Jean a toujours répondu à nos appels.

L'an dernier encore, il est allé au CICR pour plaider la libération des prisonniers politiques sahraouis incarcérés sans preuves.

Nous penserons toujours lui avec reconnaissance
et nous pensons à sa famille avec sympathie.



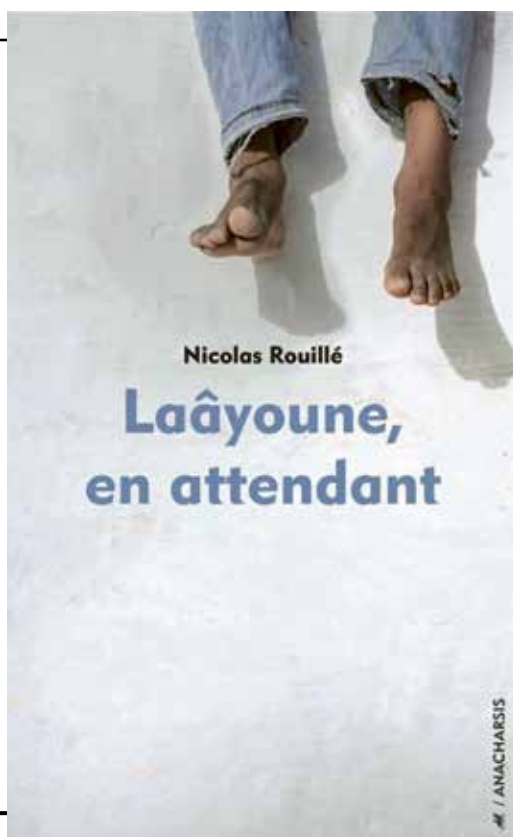
Laâyoune, en attendant

Nicolas Rouillé

Dans une ambiance de matchs de foot de la Coupe d'Afrique des nations, l'auteur de ce roman nous emmène à la rencontre de jeunes Sahraouis dans le Sahara Occidental occupé.

Un prétexte pour nous faire découvrir la réalité de vie de ces jeunes qui parlent hassanya entre eux mais pas dans leur lycée où ils subissent racisme et humiliations. Prétexte aussi à revenir sur toute l'histoire du peuple sahraoui car Nicolas Rouillé a enquêté de manière approfondie (c'est sa spécialité) sur le passé et le présent des Sahraouis.

Il a interviewé ces jeunes qui cherchent à échapper à la résignation et à garder espoir en l'indépendance...



CONTACTS

Suisse Romande : contact@comitesuisse-sahraouis.org

Comité Suisse de Soutien au Peuple Sahraoui

Maison des associations

Rue des Savoises 15 – Boîte 58, 1205 Genève

Suisse alémanique : info@suks.ch

Schweizerisches Unterstützungskomitee für die Sahrauis,

Postfach 8205, 3001 Bern